



Obligation du bailleur en matière de salubrité.

Par **MANUEL20**, le **08/03/2010** à **19:10**

Bonjour, Sans doute allez vous pouvoir répondre à ma question en matière de droit du logement. Je loue depuis le mois d'octobre 2008 un appartement F2 à un bailleur social et cet appartement présente de gros problèmes d'humidité dans la chambre. Il s'agit d'un appartement en RDC et l'ancien locataire m'a récemment déclaré que lui aussi avait eu ce même problème. Ceci dit, quand j'ai fait m'état des lieux d'entrée dans le logement comme lors de la signature du bail, rien ne m'a été dit à ce sujet. Je me retrouve aujourd'hui dans un F2 se transformé en studio car la chambre est inutilisable et a d'ailleurs dégradé nombre de mes effets personnels (meubles, vêtements, matériel hi-fi...). Merci d'avance de bien vouloir m'expliquer ce que le bailleur a comme devoir au sujet de l'isolation du logement. Manuel.